

Compte de résultat

2022

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Refacturation Banques	EUR	3 797 850,00
<i>dont BNPP</i>	EUR	1 265 950,00
<i>dont EI</i>	EUR	1 265 950,00
<i>dont SG</i>	EUR	1 265 950,00
TOTAL I - Produits d'exploitation	EUR	3 797 850,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges et charges externes	EUR	3 791 881,55
<i>Achat matériel de bureau</i>	EUR	2 915,40
<i>Honoraires, prestations informatiques</i>	EUR	37 200,00
<i>Location mobilière</i>	EUR	606,51
<i>Location immobilière</i>	EUR	50 770,00
<i>Primes d'assurance</i>	EUR	11 163,56
<i>Honoraires, consulting</i>	EUR	2 059 016,50
<i>Formation</i>	EUR	1 670,00
<i>Honoraires, contentieux</i>	EUR	298 342,00
<i>Honoraires CAC</i>	EUR	31 127,00
<i>Frais de communication, relations publiques</i>	EUR	354 020,00
<i>Mise à disposition du personnel</i>	EUR	943 566,46
<i>Voyages et déplacements</i>	EUR	1 484,12
Impôts, taxes et versements assimilés	EUR	-
Salaires et appointements	EUR	-
Charges sociales	EUR	5 636,90
Dotations aux amortissements	EUR	-
Dotations aux provisions	EUR	-
Autres charges de gestion	EUR	-
TOTAL II - Charges d'exploitation		3 797 518,45
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	EUR	-
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	EUR	-
<i>Revenus des titres à revenu variable (COM retrait & DCC)</i>	EUR	-
<i>Commissions (produits)</i>	EUR	-
Différences positives de change	EUR	-
Reprises sur provisions	EUR	-
TOTAL III - Produits financiers		-
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	EUR	331,55
<i>Charges financières</i>	EUR	331,55
<i>Charges financières - Compte courant associés</i>	EUR	-
<i>Charges financières de l'emprunt - Financement du cash dans les ATMs</i>	EUR	-
Différences négatives de change	EUR	-
Dotations aux provisions	EUR	-
TOTAL IV - Charges financières		331,55
RESULTAT FINANCIER (III-V)	EUR	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	EUR	-
Produits de cession des éléments d'actif cédés	EUR	-
Reprise sur provisions	EUR	-
TOTAL V - Produits exceptionnels		-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	EUR	-
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	EUR	-
Dotations except. aux amortissements & provisions	EUR	-
TOTAL VI - Charges exceptionnelles		-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	EUR	-
	EUR	
IMPOT SUR LES SOCIETES	EUR	-
TOTAL DES PRODUITS	EUR	3 797 850,00
TOTAL DES CHARGES	EUR	3 797 850,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		(0,00)

Bilan

2022

Actif

ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	EUR	-
Logiciels, marques et droits assimilés	EUR	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	EUR	-
Installations générales et agencements	EUR	-
Matériel de bureau et informatique	EUR	-
Mobilier de bureau	EUR	-
Autres immobilisations corporelles	EUR	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	EUR	44 512 012,00
Immobilisations en cours	EUR	44 512 012,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	EUR	44 512 012,00
ACTIF CIRCULANT	EUR	-
AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR OPERATIONS	EUR	-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	EUR	3 929 820,00
AUTRES CREANCES	EUR	9 554 291,95
DISPONIBILITES	EUR	9 778 584,78
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	EUR	19 331,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	EUR	23 282 027,73
TOTAL ACTIF	EUR	67 794 039,73

Passif

CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOUSCRIT	EUR	12 000 000,00
RESERVES	EUR	-
REPORT A NOUVEAU	EUR	-
RESULTAT	EUR	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	EUR	12 000 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	EUR	-
Provisions pour risques	EUR	-
Provisions pour charges	EUR	-
DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	EUR	-
Autorisation de découvert	EUR	-
Compte courant associés	EUR	-
Emprunt - Financement du cash dans les ATMs	EUR	-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	EUR	55 139 069,73
DETTES FISCALES ET SOCIALES	EUR	654 970,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	EUR	-
TOTAL DETTES	EUR	55 794 039,73
TOTAL PASSIF	EUR	67 794 039,73

2SF – Société des Services Fiduciaires

Société par actions simplifiée au capital de 39.000.000 euros

Siège social : 3, rue du Général Compans – 93500 Pantin

915 166 045 RCS Bobigny

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE
CONSTATANT LES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 23 JUIN 2023**

Les soussignés :

BNP PARIBAS, société anonyme au capital de 2.468.663.292 euros, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449, détenant quarante-mille (40.000) actions de la Société, représentée par Messieurs Christophe ALIOME et Nicolas DRAUX, dûment habilités aux fins des présentes ;

EURO-INFORMATION, société par action simplifiée, au capital de 53.212.140 euros, dont le siège social est situé 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674, détenant quarante-mille (40.000) actions de la Société, représentée par Messieurs Frantz RUBLE, et Eric PETITGAND dûment habilités aux fins des présentes ; et

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, société anonyme au capital social de 1.010.261.206,25 euros, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, détenant quarante-mille (40.000) actions de la Société, représentée par Monsieur André GARDELLA, et Madame Morgane AGANIAN-GNAKPA dûment habilités aux fins des présentes ;

Ci-après dénommés ensemble les « **Associés** »,
Seuls associés de la Société,

Ont pris les décisions suivantes :

Première décision

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les Associés approuvent les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 797 850 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé

Deuxième décision

Le Chiffre d'affaires de 2SF pour l'année écoulée étant de 3 797 850 €, le résultat est de 0€.

Les associés décident d'affecter ce bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 0 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

Aucun dividende ne sera versé aux associés au titre de cet exercice.

Par ailleurs, s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Troisième décision

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du code de commerce, en prennent acte purement et simplement.

Quatrième décision

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous signature privée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Le présent acte est signé le 23 juin 2023, par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>), conformément aux articles 1366 à 1368 du Code civil, chacun des signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur qu'une signature manuscrite.

DocuSigned by:

2BF2C8A853424BB...

DocuSigned by:

1089C142DBF0495...

BNP PARIBAS

dûment représentée par

Messieurs Christophe Aliôme et Nicolas Draux

DocuSigned by:

Frantz RUBLE

5CC6336C665249D...

DocuSigned by:

Eric PETITGAND

683CF8127CA84FD...

EURO-INFORMATION

dûment représentée par

Messieurs Frantz Rublé et Eric Petitgand

DocuSigned by:

André Gardella

C35784692AED475...

DocuSigned by:

Morgane AGMAN GNakpa

0A656E8217554DC...

SOCIETE GENERALE

dûment représentée par

Monsieur André Gardella et Madame Morgane Aganian-Gnakpa



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

2SF - Société des Services Fiduciaires S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
2SF - Société des Services Fiduciaires S.A.S.
3, rue du Général Compans - 93500 Pantin
Ce rapport contient 12 pages
Référence : GTC-232-173

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

2SF - Société des Services Fiduciaires S.A.S.

3, rue du Général Compans - 93500 Pantin

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À la collectivité des associés de la société 2SF - Société des Services Fiduciaires S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2SF - Société des Services Fiduciaires S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.1 « Les immobilisations en cours » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que la note 3.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

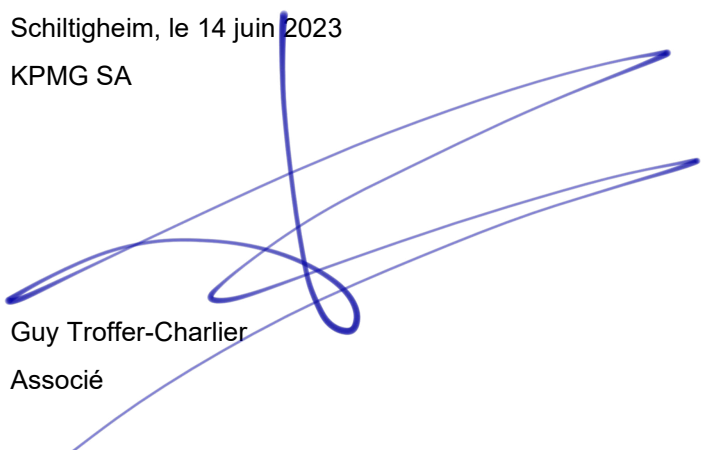
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 14 juin 2023

KPMG SA



Guy Troffer-Charlier

Associé

Bilan

2022

Actif

ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	EUR	-
Logiciels, marques et droits assimilés	EUR	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	EUR	-
Installations générales et agencements	EUR	-
Matériel de bureau et informatique	EUR	-
Mobilier de bureau	EUR	-
Autres immobilisations corporelles	EUR	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	EUR	44 512 012,00
Immobilisations en cours	EUR	44 512 012,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	EUR	44 512 012,00
ACTIF CIRCULANT		
AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR OPERATIONS	EUR	-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	EUR	3 929 820,00
AUTRES CREANCES	EUR	9 554 291,95
DISPONIBILITES	EUR	9 778 584,78
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	EUR	19 331,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	EUR	23 282 027,73
TOTAL ACTIF	EUR	67 794 039,73

Passif

CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOUSCRIT	EUR	12 000 000,00
RESERVES	EUR	-
REPORT A NOUVEAU	EUR	-
RESULTAT	EUR	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	EUR	12 000 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	EUR	-
Provisions pour risques	EUR	-
Provisions pour charges	EUR	-
DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	EUR	-
Autorisation de découvert	EUR	-
Compte courant associés	EUR	-
Emprunt - Financement du cash dans les ATMs	EUR	-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	EUR	55 139 069,73
DETTES FISCALES ET SOCIALES	EUR	654 970,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	EUR	-
TOTAL DETTES	EUR	55 794 039,73
TOTAL PASSIF	EUR	67 794 039,73

Compte de résultat

2022

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Refacturation Banques	EUR	3 797 850,00
<i>dont BNPP</i>	EUR	1 265 950,00
<i>dont EI</i>	EUR	1 265 950,00
<i>dont SG</i>	EUR	1 265 950,00
TOTAL I - Produits d'exploitation	EUR	3 797 850,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges et charges externes	EUR	3 791 881,55
<i>Achat matériel de bureau</i>	EUR	2 915,40
<i>Honoraires, prestations informatiques</i>	EUR	37 200,00
<i>Location mobilière</i>	EUR	606,51
<i>Location immobilière</i>	EUR	50 770,00
<i>Primes d'assurance</i>	EUR	11 163,56
<i>Honoraires, consulting</i>	EUR	2 059 016,50
<i>Formation</i>	EUR	1 670,00
<i>Honoraires, contentieux</i>	EUR	298 342,00
<i>Honoraires CAC</i>	EUR	31 127,00
<i>Frais de communication, relations publiques</i>	EUR	354 020,00
<i>Mise à disposition du personnel</i>	EUR	943 566,46
<i>Voyages et déplacements</i>	EUR	1 484,12
Impôts, taxes et versements assimilés	EUR	-
Salaires et appointements	EUR	-
Charges sociales	EUR	5 636,90
Dotations aux amortissements	EUR	-
Dotations aux provisions	EUR	-
Autres charges de gestion	EUR	-
TOTAL II - Charges d'exploitation		3 797 518,45
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	EUR	-
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	EUR	-
<i>Revenus des titres à revenu variable (COM retrait & DCC)</i>	EUR	-
<i>Commissions (produits)</i>	EUR	-
Différences positives de change	EUR	-
Reprises sur provisions	EUR	-
TOTAL III - Produits financiers		-
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	EUR	331,55
<i>Charges financières</i>	EUR	331,55
<i>Charges financières - Compte courant associés</i>	EUR	-
<i>Charges financières de l'emprunt - Financement du cash dans les ATMs</i>	EUR	-
Différences négatives de change	EUR	-
Dotations aux provisions	EUR	-
TOTAL IV - Charges financières		331,55
RESULTAT FINANCIER (III-V)	EUR	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	EUR	-
Produits de cession des éléments d'actif cédés	EUR	-
Reprise sur provisions	EUR	-
TOTAL V - Produits exceptionnels		-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	EUR	-
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	EUR	-
Dotations except. aux amortissements & provisions	EUR	-
TOTAL VI - Charges exceptionnelles		-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	EUR	-
	EUR	
IMPOT SUR LES SOCIETES	EUR	-
TOTAL DES PRODUITS	EUR	3 797 850,00
TOTAL DES CHARGES	EUR	3 797 850,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		(0,00)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

I- Faits caractéristiques de l'exercice :

La société des services fiduciaires 2SF a été créée suite au rapprochement du Crédit Mutuel / CIC, de la Société Générale et de BNP Paribas. Filiale commune des 3 groupes à hauteur d'un 1/3 du capital pour chaque banque, elle a été créée en juillet 2022 avec un capital de 12 M€.

La création de 2SF a pour but de garantir une offre complète de services bancaires de proximité commune aux 3 enseignes bancaires en mutualisant l'ensemble de leurs automates en France métropolitaine et à Monaco afin d'en faciliter l'accès aux clients grâce à une densité de couverture géographique plus importante et d'en optimiser la gestion.

L'exercice 2022 a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01 juillet au 31 décembre 2022.

II- Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Rég. ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III- Notes sur le Bilan : Actif

3-1- Les Immobilisations en cours :

Correspondent au droit d'entrée à la plateforme GABEO d'un montant de 44.5M€ HT.

La solution GABEO proposée par Euro Information permet la gestion des opérations sur les automates bancaires. Cette solution a été adaptée aux besoins de 2SF en intégrant l'ensemble des opérations et des services demandées par les trois banques et en permettant aux clients des trois banques d'accéder à l'ensemble des services quelle que soit la localisation de l'automate 2SF.

Le Droit d'Entrée permet à 2SF un accès :

- (a) aux interconnexions logiques privatives entre les clients de 2SF et les différents datacenters ;
- (b) aux infrastructures techniques (matériels et logiciels) nécessaires à l'installation de la Plateforme GABEO (mainframe, serveurs open, stockage réseau, équipements de sécurité, etc.) ;
- (c) aux infrastructures centralisées nécessaires au raccordement des ATM GABEO et à l'interconnexion avec les Systèmes Informatiques Tiers qui interagiront avec la Plateforme GABEO ;
- (d) à l'environnement de recette

Ce droit d'entrée sera amorti sur 8 ans et demi jusqu'au 30 juin 2032. Cette durée d'amortissement est alignée sur la date de première sortie possible pour les actionnaires et donc sur la date au plus tôt à laquelle 2SF pourrait ne plus utiliser l'outil Gabeo si tous ses actionnaires sortaient de la société.

3-2- Clients et comptes rattachés :

Clients et comptes rattachés	2022
Clients - BNPP	1 519 140
Clients - EI	891 540
Clients - SG	1 519 140
Clients - Factures à établir	-

Les créances clients bien sûr sont à moins d'un an, elles correspondent au montant des factures émises par 2SF aux trois banques partenaires et non encore réglées à la clôture de cet exercice.

3-3- Autres créances :

Nature des créances	2022
Crédit de TVA	364 924
TVA latente sur factures fournisseurs	9 189 368

Les autres créances correspondent principalement à des créances fiscales à savoir un crédit de TVA et de la TVA latente sur les factures fournisseurs de l'ordre 9M€, étant donné que la 2SF a opté pour une gestion de TVA sur les encaissements.

3-4- Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance	2022
Assurance RC Mandataires sociaux	18 535
Assurance Multirisques bureaux	795

Les charges constatées d'avance sont essentiellement des frais d'assurance correspondants à deux contrats (responsabilité civile des mandataires sociaux et multirisques bureaux) couvrant la période de 2023-2024.

IV- Note sur le Bilan : Passif

4-1- Capital social :

Le capital social de la société s'élève à douze millions d'euros (12 000 000 €) et est composé de cent vingt mille (120 000) actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, intégralement libérées, et réparti de la manière suivante :

Associé	Nombre d'actions de la société	% de détention
BNP Paribas	40 000	33,33%
Euro-Information	40 000	33,33%
Société Générale	40 000	33,33%
TOTAL	120 000	100%

4-2- Fournisseurs et comptes rattachés :

Fournisseurs et comptes rattachés	2022
Dettes fournisseurs	97 588
Dettes fournisseurs Immob.	53 414 414
Factures non parvenues	1 627 067

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à la facturation par EI du droit d'accès à la plateforme GABEO, à la facturation des frais de consulting et des frais juridiques (Galitt, Noma, HSF, W ...), et enfin la facturation des collaborateurs mis à disposition par les trois banques partenaires.

V- Note sur le compte de résultat :

5-1- Détail du chiffre d'affaires :

Chiffre d'affaires	2022
Refacturation BNPP	1 265 950
Refacturation EI	1 265 950
Refacturation SG	1 265 950
	3 797 850

Le chiffre d'affaires sur 2022 est de 3 798 K€ facturé à part égales aux trois actionnaires. Il correspond à la refacturation de l'ensemble des dépenses engagées par 2SF pour 2022 (mise à disposition des collaborateurs, honoraires, frais de gestion) dont nous retrouvons le détail ci-dessous

5-2- Détail des charges :

Nature des charges	2022
Consulting	2 059 017
Mise à disposition	943 566
Communication	354 020
Juridique	298 342
Loyers	51 377
Honoraires CAC	31 127
Prestations informatiques	37 200
Assurance	11 164
Divers	12 038
	3 797 850

5-3- Résultat :

Le résultat net après impôts de 2SF de l'exercice 2022, est de 0,0 M€

VI- Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice :

Afin de répondre au besoin réglementaire de fonds propres de 2SF pour acquérir le statut d'établissement de paiement, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant nominal de vingt-sept millions d'euros (27.000.000 €) pour le porter de douze millions d'euros (12.000.000 €) à trente-neuf millions d'euros (39.000.000 €) par l'émission de deux cent soixante-dix mille (270.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Les nouvelles actions sont, dès leur création, intégralement assimilées aux actions anciennes, jouissent des mêmes droits, et soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société.

Le nouveau capital social est réparti de la manière suivante :

Associé	Nombre d'actions de la société	% de détention
BNP Paribas	130 000	33,33%
Euro-Information	130 000	33,33%
Société Générale	130 000	33,33%
TOTAL	390 000	100%

Etant donné que les conditions posées pour l'obtention de l'agrément de 2SF en tant qu'établissement de paiement ont été satisfaites y compris cette augmentation de capital, 2SF a reçu son agrément de la part de l'ACPR fin mai.

2SF est désormais soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de paiement.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

I- Faits caractéristiques de l'exercice :

La société des services fiduciaires 2SF a été créée suite au rapprochement du Crédit Mutuel / CIC, de la Société Générale et de BNP Paribas. Filiale commune des 3 groupes à hauteur d'un 1/3 du capital pour chaque banque, elle a été créée en juillet 2022 avec un capital de 12 M€.

La création de 2SF a pour but de garantir une offre complète de services bancaires de proximité commune aux 3 enseignes bancaires en mutualisant l'ensemble de leurs automates en France métropolitaine et à Monaco afin d'en faciliter l'accès aux clients grâce à une densité de couverture géographique plus importante et d'en optimiser la gestion.

L'exercice 2022 a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01 juillet au 31 décembre 2022.

II- Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Rég. ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III- Notes sur le Bilan : Actif

3-1- Les Immobilisations en cours :

Correspondent au droit d'entrée à la plateforme GABEO d'un montant de 44.5M€ HT.

La solution GABEO proposée par Euro Information permet la gestion des opérations sur les automates bancaires. Cette solution a été adaptée aux besoins de 2SF en intégrant l'ensemble des opérations et des services demandées par les trois banques et en permettant aux clients des trois banques d'accéder à l'ensemble des services quelle que soit la localisation de l'automate 2SF.

Le Droit d'Entrée permet à 2SF un accès :

- (a) aux interconnexions logiques privatives entre les clients de 2SF et les différents datacenters ;
- (b) aux infrastructures techniques (matériels et logiciels) nécessaires à l'installation de la Plateforme GABEO (mainframe, serveurs open, stockage réseau, équipements de sécurité, etc.) ;
- (c) aux infrastructures centralisées nécessaires au raccordement des ATM GABEO et à l'interconnexion avec les Systèmes Informatiques Tiers qui interagiront avec la Plateforme GABEO ;
- (d) à l'environnement de recette

Ce droit d'entrée sera amorti sur 8 ans et demi jusqu'au 30 juin 2032. Cette durée d'amortissement est alignée sur la date de première sortie possible pour les actionnaires et donc sur la date au plus tôt à laquelle 2SF pourrait ne plus utiliser l'outil Gabeo si tous ses actionnaires sortaient de la société.

3-2- Clients et comptes rattachés :

Clients et comptes rattachés	2022
Clients - BNPP	1 519 140
Clients - EI	891 540
Clients - SG	1 519 140
Clients - Factures à établir	-

Les créances clients bien sûr sont à moins d'un an, elles correspondent au montant des factures émises par 2SF aux trois banques partenaires et non encore réglées à la clôture de cet exercice.

3-3- Autres créances :

Nature des créances	2022
Crédit de TVA	364 924
TVA latente sur factures fournisseurs	9 189 368

Les autres créances correspondent principalement à des créances fiscales à savoir un crédit de TVA et de la TVA latente sur les factures fournisseurs de l'ordre 9M€, étant donné que la 2SF a opté pour une gestion de TVA sur les encaissements.

3-4- Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance	2022
Assurance RC Mandataires sociaux	18 535
Assurance Multirisques bureaux	795

Les charges constatées d'avance sont essentiellement des frais d'assurance correspondants à deux contrats (responsabilité civile des mandataires sociaux et multirisques bureaux) couvrant la période de 2023-2024.

IV- Note sur le Bilan : Passif

4-1- Capital social :

Le capital social de la société s'élève à douze millions d'euros (12 000 000 €) et est composé de cent vingt mille (120 000) actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, intégralement libérées, et réparti de la manière suivante :

Associé	Nombre d'actions de la société	% de détention
BNP Paribas	40 000	33,33%
Euro-Information	40 000	33,33%
Société Générale	40 000	33,33%
TOTAL	120 000	100%

4-2- Fournisseurs et comptes rattachés :

Fournisseurs et comptes rattachés	2022
Dettes fournisseurs	97 588
Dettes fournisseurs Immob.	53 414 414
Factures non parvenues	1 627 067

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à la facturation par EI du droit d'accès à la plateforme GABEO, à la facturation des frais de consulting et des frais juridiques (Galitt, Noma, HSF, W ...), et enfin la facturation des collaborateurs mis à disposition par les trois banques partenaires.

V- Note sur le compte de résultat :

5-1- Détail du chiffre d'affaires :

Chiffre d'affaires	2022
Refacturation BNPP	1 265 950
Refacturation EI	1 265 950
Refacturation SG	1 265 950
	3 797 850

Le chiffre d'affaires sur 2022 est de 3 798 K€ facturé à part égales aux trois actionnaires. Il correspond à la refacturation de l'ensemble des dépenses engagées par 2SF pour 2022 (mise à disposition des collaborateurs, honoraires, frais de gestion) dont nous retrouvons le détail ci-dessous

5-2- Détail des charges :

Nature des charges	2022
Consulting	2 059 017
Mise à disposition	943 566
Communication	354 020
Juridique	298 342
Loyers	51 377
Honoraires CAC	31 127
Prestations informatiques	37 200
Assurance	11 164
Divers	12 038
	3 797 850

5-3- Résultat :

Le résultat net après impôts de 2SF de l'exercice 2022, est de 0,0 M€

VI- Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice :

Afin de répondre au besoin réglementaire de fonds propres de 2SF pour acquérir le statut d'établissement de paiement, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant nominal de vingt-sept millions d'euros (27.000.000 €) pour le porter de douze millions d'euros (12.000.000 €) à trente-neuf millions d'euros (39.000.000 €) par l'émission de deux cent soixante-dix mille (270.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Les nouvelles actions sont, dès leur création, intégralement assimilées aux actions anciennes, jouissent des mêmes droits, et soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société.

Le nouveau capital social est réparti de la manière suivante :

Associé	Nombre d'actions de la société	% de détention
BNP Paribas	130 000	33,33%
Euro-Information	130 000	33,33%
Société Générale	130 000	33,33%
TOTAL	390 000	100%

Etant donné que les conditions posées pour l'obtention de l'agrément de 2SF en tant qu'établissement de paiement ont été satisfaites y compris cette augmentation de capital, 2SF a reçu son agrément de la part de l'ACPR fin mai.

2SF est désormais soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de paiement.

Rapport de gestion 2022

Pour garantir la qualité de leurs services tout en s'adaptant aux changements de consommation, BNP Paribas, Société Générale et Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ainsi que Crédit Mutuel Maine-Anjou-Basse Normandie et Crédit Mutuel Océan3) via leur filiale Euro-Information ont créé la société 2SF qui a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny le 4 juillet 2022.

La création de 2SF a pour but de garantir une offre complète de services bancaires de proximité commune aux 3 enseignes bancaires en mutualisant l'ensemble de leurs automates en France métropolitaine et à Monaco afin d'en faciliter l'accès aux clients grâce à une densité de couverture géographique plus importante et d'en optimiser la gestion et donc de générer des gains d'efficacité.

Durant ce premier exercice tronqué de 6 mois, 2SF a rassemblé une équipe d'experts provenant des trois banques pour commencer à bâtir sa solution opérationnelle et informatique et aussi remplir le dossier pour obtenir son agrément d'établissement de paiement qui a été déposé à l'ACPR fin novembre. Ce travail se fait en lien étroit avec les trois banques et avec le fournisseur de la solution informatique Euro Information. 2SF a ainsi signé avec Euro Information un contrat de prestation informatique dénommé Plateforme Gabeo et a été facturé d'un droit d'entrée de 44,5M€ qui a été immobilisé en immobilisation en cours.

2SF est une société qui refacture ces services à ses actionnaires à prix coutant. De ce fait, comme 2SF a supporté des coûts de 3.8M€ en 2022, elle les a intégralement refacturés aux trois banques. Son résultat est donc de 0M€, il est proposé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2022 et d'allouer au report à nouveau ce montant de 0M€.

Pour les années 2023, 2024 et 2025, 2SF va finaliser sa solution opérationnelle et informatique et obtenir son agrément d'établissement de paiement de l'ACPR. Cela lui permettra de réaliser sur plusieurs mois, la migration des automates qui auront été apportés par les banques. Elle devrait ainsi commencer une très petite activité opérationnelle fin 2023 sur des automates hors site.

Depuis la clôture des comptes de 2022, deux événements importants ont eu lieu :

- D'un part une augmentation de capital de 27M€ souscrite en cash par les trois actionnaires à part égale fin avril 2023
- D'autre part, 2SF a reçu son agrément d'établissement de paiement de la part de l'ACPR fin mai 2023.